

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
de la communauté de communes Sauer Pechelbronn**

séance du 17/02/2020

Date de la convocation:
11/02/2020
Date d'affichage:
11/02/2020

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 28

L' an 2020 et le 17 février à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Elus présents : M. HAAS Jean-Marie

Titulaire, Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DESCHLER Annie, DUDT Lysianne, LEDIG Evelyne, WEISS Marie-Line, MM : BALL Jean-Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KLIPFEL Jean-Louis, KREISS Alfred, MULLER Jean, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER Dominique, RICHERT Robert, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles (arrivé à 20h50), SCHNEPP Franck, SITTER Pierrot, THALMANN Alfred, WEISBECKER Jean, WERNERT Stéphane

Suppléant – délégation de vote : NIEDERER Gérard

Suppléants - sans délégation vote : Mmes KOCHER Bernadette, SCHELLENBERGER Michèle, M. LETZELTER Alain

Elus excusés - procuration : M. SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain, M. SCHLOSSER Charles à DESCHLER Annie (jusqu'à 20h50), Mme ROTH Marie-Louise à M. SITTER Pierrot, SCHNEIDER Dominique à BALL Jean-Claude

Elu excusé : Mme DUTEY Sylvie, MM. KAISER Francis, WEISS Damien
Suppléants excusés : Mme ZUGMEYER Danielle, MM. FUCHS Thierry, HOCH Georges, OSTER Rémy

Elus absents: titulaires : Mmes GARDON Karine, HASENFRATZ Rachel, MM. ATZENHOFFER Alphonse, SCHNEIDER Francis, SUSS Charles

Suppléants : Mme STURM Céline, MM. FISCHER Alain, OTT Olivier, RAUSCHER Bernard, ROMIAN Serge, WEGMANN Alain, WEHRUNG Freddy

Secrétaire de séance : Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille

Réf : 014.2020
Vote : A la majorité
Pour : 22
Contre : 1
Abstentions : 5
Mention exécutoire : Oui

014.2020 : Débat d'orientation budgétaire (présentation résultats provisoires, projet d'affectation et de budget 2020).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2019, composé d'un budget principal et de budgets annexes,

Vu la délibération du conseil communautaire n°001.2019 en date du 18.03.2019 : « approbation du débat d'orientation budgétaire »,

Vu les états des dépenses et recettes de l'exercice 2019, et les projets de délibération d'approbation des comptes de gestion, comptes administratifs, affectations de résultats, taux des impôts directs locaux, tableaux annexes aux budgets et projet de budget 2020,

Considérant la proposition de taux des impôts directs locaux, et le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget,

Considérant le débat d'orientation budgétaire et vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni en commission finances le 18.03.2019, se prononçant pour les exercices 2019 et 2020 par anticipation, et prévoyant pour 2020 la poursuite des opérations en cours, une stabilisation de la fiscalité et des différents tarifs de produits des services, du domaine et des ventes diverses,

Considérant l'état des lieux financier et fiscal réalisé en juillet 2019 dans le cadre du marché d'assistance pour l'élaboration d'un pacte financier et fiscal au sein du bloc communal, et présenté à la CLECT réunie le 30.09.2019,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, cinq abstentions, décide :

- **D'acter de la non communication des comptes de gestion de l'exercice 2019 à ce jour, l'état de consommation des crédits et des recettes ayant toutefois été mis à disposition, et pointé avec les comptes tenus par l'ordonnateur afin d'en assurer la concordance,**
- **De constater les résultats provisoires de l'exercice 2019 tels que communiquées dans le rapport de présentation,**
- **D'acter les projets de délibérations relatives à l'approbation du compte de gestion, du compte administratif, de l'affectation des résultats, des taux d'imposition et tableaux et rapports annexes au budget, tels que communiquées dans le rapport de présentation,**

- **D’acter le projet de budget pour l’exercice 2020, établi sur la base du débat d’orientation budgétaire prévoyant la continuité des actions et opérations en cours, avec un taux d’imposition inchangé, et tel que déjà prévu lors du DOB du 18.03.2019,**
- **D’autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l’exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 17/02/2020

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Jean-Marie HAAS

Publication ou notification du : 25/02/2020